

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2018 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 22/11/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIBE	X	<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur FRAPPE	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur BOULAN	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Monsieur RIMARK	
-	-	Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur JOURDAN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Madame GOUTTE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEYVILLE	Ex	Monsieur CARREAU	X	Monsieur MOURLOT	

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-46-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

**En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2018, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-46-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

**DELIBERATION N° 2018 - 46****Objet : Modification d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour l'exercice 2018****Rapporteur : Monsieur DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-10 en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018.

Vu la Commission des Finances réunie le 12 novembre 2018 qui a émis un avis favorable,

Considérant qu'il convient de modifier l'Autorisations de Programme suivante :

Le SMICVAL a voté une ACP d'un montant de 9 612 704 € TTC pour la modernisation et la mise en conformité de l'ensemble de ses Pôles Recyclage.

Sur l'année 2019, il était inscrit des travaux d'ampleurs sur le Pôle Recyclage de Saint Aubin de Blaye pour un montant prévisionnel de 873 100 € TTC.

L'opportunité de construire un SMICVAL MARKET sur la commune de Reignac ne justifie plus de maintenir ces crédits dans l'autorisation de programme.

Il est proposé de réduire cette ACP de 873 100 € TTC.

**Le nouvel échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après, pour un montant total de 8 739 604 € TTC :**

Postes de Dépenses	2014 à 2016 réalisé en TTC	2017 réalisé en TTC	2018 en TTC	2019 en TTC	TOTAL en TTC
AMO déclaration de travaux + DPC + dossier ICPE	59 700,00 €	13 071,00 €	45 233,55 €		118 004,55 €
Contrôle technique (base estimation 1,5%)	16 319,99 €	3 748,48 €	29 835,60 €	11 352,00 €	61 256,07 €
SPS (base estimation 0,75%)	4 032,00 €	924,00 €		5 500,80 €	10 456,80 €
<b>Travaux phase 1</b>	<b>1 771 871,24 €</b>	<b>8 083,62 €</b>			<b>1 779 954,86 €</b>
00 Remise en état du terrain de Vayres (dépollution)		13 923,12 €	21 225,52 €		35 148,64 €
Etude de sol, frais de raccordement		12 095,40 €	42 465,09 €		54 560,49 €
<b>Travaux Phase 2 tranche 1</b> St Gervais, St Mariens, St Seurin, Libourne B, St Denis		128 823,42 €	3 724 190,78 €		3 853 014,20 €
<b>Travaux Phase 2 tranche 1</b> Equipements / Mobilier			67 122,00 €		67 122,00 €
<b>Travaux Phase 2 tranche 2</b> Vérac, Coutras, Saint Paul, La Roche Chalais, Libourne CTM, Plateforme Haute-Gironde				2 705 630,39 € -873 100,00 €	2 705 630,39 € -873 100,00 €
Aléas de chanier (- de 2% des travaux restants)			46 356,00 €		46 356,00 €
AAPC (projet > 1M€)	2 592,00 €	864,00 €	3 780,00 €	864,00 €	8 100,00 €
<b>Total des dépenses/an</b>	<b>1 854 515,23 €</b>	<b>181 533,04 €</b>	<b>3 980 208,54 €</b>	<b>2 723 347,15 €</b> <b>-873 100,00 €</b>	<b>8 739 604,00 €</b> <b>-873 100,00 €</b>

**Accusé de réception en préfecture****033-253306617-20181128-2018-46-DE**

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir accepter la modification de cette Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, dans les conditions décrites ci-dessus.

**Date de transmission : 29/11/2018****Date de réception préfecture : 29/11/2018**

**Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) et dont 2 procurations, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter la modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la modernisation et la mise en conformité de l'ensemble de ses Pôles Recyclage, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

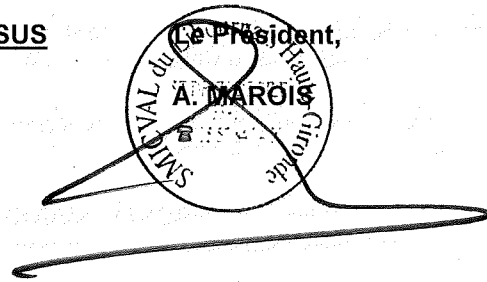
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2018**

Le Président,  
**A. MAROIS**



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-46-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018